Mme D'AULNOY

LES

CONTES DES FÉES

OU

LES FÉES A LA MODE

CONTES CHOISIS PUBLIÉS EN DEUX VOLUMES

AVEC UNE

PRÉFACE PAR M. DE LESCURE

Frontispices gravés par Lalauze

2193

PARIS

LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES

Rue Saint-Honoré, 338

M DCCC LXXXI

Mme D'AULNOY

ET

LES CONTES DE FÉES

AU XVIIe SIÈCLE

I

Le XVIIe siècle a vu naître, fleurir et se faner, dans ses cinquante dernières années, toute une série, toute une famille de petits genres littéraires, à la vogue aussi éclatante que passagère, que caractérisent, d'un côté, cette courte durée due à un frivole et inconstant engouement, et, de l'autre, cette particularité qu'aucun d'eux n'a été cultivé par des littérateurs de profession, mais par des littérateurs d'occasion, des hommes et des femmes du monde qui se piquaient de bel esprit.

C'est ainsi qu'à la mode des PORTRAITS *ou* CARACTÈRES, *qui rappelle la galerie de Saumaise ou celle de Mme de Montpensier, succédèrent celle des* LETTRES,

des RELATIONS, *des* CONVERSATIONS, *qui illustrèrent les noms de Voiture, de Balzac, de Saint-Évremond, de Mlle de Scudéry, de Pellisson, de Conrart, de Mmes de Sévigné, de La Fayette, de Coulanges, de Villars; puis celle des* MAXIMES *ou* SENTENCES MORALES, *genre dans lequel se distinguèrent les Esprit, les Mme de Sablé, et s'immortalisa La Rochefoucauld; enfin celle des* ROMANS *ou* CONTES *allégoriques ou féeriques, dont le seul titre évoque aussitôt dans l'esprit la figure gracieuse et galante des Mlle de Scudéry, des Mme de La Fayette, déjà citées, de Mlle de La Force, de Mlle Lhéritier, de Mmes de Villedieu, de Fontaine, de Murat, d'Auneuil et de la baronne d'Aulnoy. C'est de cette dernière surtout, qui a conquis une réputation durable, à côté de Perrault et d'Hamilton, dans un genre où tous deux, en puisant à une source ancienne comme le monde, ont trouvé moyen de donner à des pastiches le piquant d'œuvres originales, que nous voulons nous occuper ici, en essayant l'histoire de ses ouvrages, et tout d'abord celle de sa vie, plus mystérieuse, plus aventureuse, plus romanesque encore que ses contes de fées.*

II

Marie-Catherine Le Jumel de Barneville, baronne et non comtesse d'Aulnoy, comme on l'a le plus souvent dit, naquit à Barneville, petite seigneurie voisine de Bourg-

Achard (Eure), en 1650 selon les uns, 1651 selon les autres. Sa famille habitait là, d'après l'Armorial de Normandie, au cahier de Pont-Audemer. M. Jal, auquel nous empruntons les détails qui précèdent, comme nous lui emprunterons plus d'un de ceux qui suivront, n'avait pu retrouver l'acte du baptême de Mlle Le Jumel, mais il avait retrouvé celui de son mariage, au moyen duquel il a pu rectifier plus d'une erreur accréditée jusqu'à lui[1].

Il en résulte que « François de La Motte, écuyer, fils de défunt Jean de La Motte, écuyer, et de Clémence Badon, de la paroisse Saint-Paul, épousa, le lundi 8 mars 1666, demoiselle Marie-Catherine Le Jumel, fille de défunt Nicolas-Claude Le Jumel et de Judith-Angélique Le Coustelier. » Cette Angélique Le Coustelier signait de Saint-Pater, à l'exemple de son frère Henri, qui se donnait comme seigneur dudit lieu, et elle épousa en secondes noces le marquis de Gudaigne, ou plutôt Guadagne, peut-être celui qui fut plus tard gouverneur de Dôle, signataire, en 1649, de la fameuse protestation des 167 gentilshommes de vieille race qu'a enregistrée tout au long Saint-Simon au tome XIII de ses MÉMOIRES, *à propos d'une manifestation semblable de la haute noblesse, ou se qualifiant telle, en 1717, contre les prétentions des ducs et pairs.*

---

1. *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 1307.

D'après un écrivain qui a essayé avant nous de restituer quelques dates et quelques faits à une biographie très difficile faute de documents authentiques et précis, le père de la baronne d'Aulnoy, qu'il qualifie à tort de comtesse et qu'il appelle Le Jumel de Berneville, avait longtemps servi dans les armées de Louis XIV et était allié aux meilleures maisons de Normandie, notamment aux d'Estouteville. Sa mère, personne d'esprit et d'intrigue, épousa, comme nous l'avons dit, en secondes noces, le marquis de Gudaigne ou Guadagne, allié lui-même aux Thiard de Franche-Comté, et fut emmenée par lui à Rome, où elle rendit de notables services à la cour de Madrid, qui l'en récompensa par une constante faveur[1]. *Le même biographe fait vivre la marquise de Guadagne jusqu'en 1753, ce qui semble bien invraisemblable. Il nous apprend aussi que Marie de Bruneau, dame des Loges, célébrée par Balzac, était la propre tante de Mme d'Aulnoy.*

Grâce aux révélations souvent indiscrètes et malignes des papiers où d'Hozier se dédommageait et se vengeait en satirique et en pamphlétaire des dégoûts et des inévitables mensonges, — en dépit de sa probité, — du généalogiste officiel, M. Jal est beaucoup plus précis en ce qui touche l'origine et le caractère du médiocrement honorable mari dont Mme d'Aulnoy fut

---

1. *Magasin pittoresque*, 1870, p. 67.

la peu vertueuse femme, car le roman de sa vie plus que légère est beaucoup moins moral que ses CONTES.

Ce La Motte, qui épousa à quarante-six ans, le 8 mars 1666, Marie-Catherine Le Jumel de Barneville, alors âgée de quinze ou seize ans à peine, en vertu d'un accord où les considérations d'intérêt avaient eu plus de poids que le souci des scrupules et des convenances, dont le respect peut seul assurer en pareil cas une union tranquille et heureuse, était, selon les annotations de d'Hozier à son dossier, qu'on peut consulter au cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale, un assez triste personnage.

C'était « un bel homme, bien fait, d'abord valet de pied de César, duc de Vendôme, qui cherchoit d'avoir de beaux hommes à son service, et il devint ensuite un de ses valets de chambre et contrôleur général de sa maison. Le prince l'employa dans ses affaires de guerre de 1649 à 1650, et il fit si bien ses affaires à Bordeaux auprès de lui qu'il y gagna assez pour acheter la baronnie d'Aulnoy, en Brie, au bailliage de Provins, que lui vendit Claude Gobelin, le 13 mai 1654, au prix de 150,000 livres. François de La Motte fut fait chevalier de Saint-Michel le 12 mai 1653. Sa mauvaise conduite, plus encore que ses débauches particulières, et les voies par lesquelles il s'étoit élevé, jointes aux désordres de la vie de sa femme, lui ont fait perdre et consumer la plus grande partie de son bien, et il a été réduit, pour subsister, à se faire contrôleur de la

maison de S. A. Monseigneur le prince. Il est mort accablé de ses infortunes et des infamies de ses filles, dont il y en a deux qui imitent leur mère. »

Voilà une assez fâcheuse oraison funèbre. Le baron d'Aulnoy mourut, âgé de quatre-vingts ans ou environ, le 21 août 1700, et non vers 1681, comme dit le biographe du MAGASIN PITTORESQUE, *rue de Condé, vis-à-vis de l'hôtel de Condé. L'acte de décès, paroisse Saint-Sulpice, le dit « baron dosnois* (sic) *pourvoyeur et contrôleur de S. A. S. Monseigneur le prince.* »

Madame d'Aulnoy, qui devait le suivre dans la tombe à cinq ans de distance, n'avait pas de raison d'être inconsolable, et ne le fut pas, comme on peut l'induire de la lettre de condoléance, d'une galanterie quelque peu ironique, qu'elle reçut de Saint-Évremond :

« *Dans le temps, Madame, que votre lettre m'a été rendue, je me donnois l'honneur de vous écrire sur la mort de M. d'Aulnoy. Je vous conseillois les bienséances, de cacheter vos lettres avec de la cire noire, et de donner au monde des marques d'un deuil qui ne laisse de peine à souffrir que la régularité. La condition d'une veuve ne permet pas de regretter le meilleur mari et donne de la joie à celles qui en perdent de méchants. Une seule chose peut troubler la vôtre, c'est de n'avoir eu aucune part aux effets d'un injuste époux. Cette injustice seule m'en fait détester la mémoire.*

« *Ma consolation est que vous aurez toujours assez*

de bien pour vous passer de celui qu'il vous devoit. Mais ce n'est pas assez pour vous, Madame, que d'avoir les choses commodes, je vous souhaite les superflues : c'est le souhait de votre très humble et très obéissant serviteur [1]. »

Si le baron d'Aulnoy était ruiné, il était assez naturel qu'il ne laissât rien à sa veuve ; et eût-il été riche, qu'il eût été excusable de l'oublier sur son testament, n'ayant pas seulement à lui reprocher des torts de conduite, mais une tentative, autrement grave et même criminelle, de se débarrasser de lui à la faveur d'un bon ou plutôt d'un mauvais procès de lèse-majesté. Il y allait en effet de la tête, et plus sérieusement que par l'ordinaire affront conjugal, dans l'accusation de desseins attentatoires à la sûreté du roi portée contre François de La Motte, à l'instigation de la marquise de Guadagne et de sa digne fille, par deux gentilshommes (leurs amants sans doute) qui expièrent par la main du bourreau un crime dont les fautrices et complices demeurèrent impunies, faute de preuves suffisantes apparemment. Il est impossible de douter de la part plus ou moins explicite et directe que prirent à cette affaire Mme d'Aulnoy et sa mère, quand on lit les aveux suprêmes des deux condamnés, au sort desquels elles n'échappèrent que par miracle, et dont le sang

---

1. *Œuvres mêlées de Saint-Évremond*, édit. Ch. Giraud, t. III, p. 415-416.

a souillé d'une tache indélébile leur mémoire devant la postérité. Nous n'avons trouvé d'autres traces de cette tragique et mystérieuse affaire que celles que les papiers de la Bastille ont révélées aux yeux de leur savant exhumateur et commentateur [1].

Voici, en raccourci, les faits qui résultent de ces interrogats in extremis *du sieur O. Lannecluse, premier greffier au greffe criminel de la Cour, chargé de lire et prononcer aux patients agenouillés l'arrêt qui les condamne à avoir la tête tranchée en Grève, et dressant procès-verbal des dires que presse le sieur Barbette, requis de leur appliquer, avant exécution, la question ordinaire et extraordinaire : extraordinaire en effet, puisque l'arrêt était prononcé et irrévocable. Mais ce luxe d'information ne déplaisait pas à l'ancienne justice, qui poussait jusqu'au dernier moment les exigences de sa curiosité et en trouvait le superflu nécessaire.*

Donc, à grand renfort de coquemars,

La torture interroge, et la douleur répond;

il appert des aveux du sieur Ch. Bonenfant, seigneur de Lamoizière, et du sieur J.-A. de Crux, seigneur marquis de Courboyer, en date les premiers du 12

---

1. *Archives de la Bastille.* Documents inédits recueillis et publiés par François Ravaisson, conservateur adjoint à la Bibliothèque de l'Arsenal. T. VII, p. 335.

décembre 1669, les seconds du 13 décembre, qu'ils avaient accepté, à la suggestion des dames de Guadagne (sœur du premier écuyer de Beringhen) et d'Aulnoy, sa fille, le rôle d'agents provocateurs et dénonciateurs contre le sieur d'Aulnoy, mari de cette dernière. Il était alors réfugié au Luxembourg, maison royale et à ce titre inviolable, pour se mettre à l'abri des décrets lancés contre lui par la Chambre qui avait jugé Fouquet, et faisait rendre gorge aux traitants (il était du nombre) compromis dans ses opérations financières et ses agissements factieux. Le mauvais état de ses affaires et les querelles intestines qui troublaient son intérieur avaient naturellement aigri l'humeur du baron d'Aulnoy, qui s'échappait, paraît-il, volontiers en propos de mécontent. Ces propos, habilement provoqués et envenimés par les haines coalisées et intéressées qui tournaient autour de lui, pouvaient former la base d'une accusation de complot contre la sûreté du roi, et motiver un emprisonnement à la Bastille ou aux Petites-Maisons qui assurait le succès de leur plan de spoliation. Car, pour dissimuler sa fortune menacée, d'Aulnoy s'était laissé aller à souscrire au profit de son faux ami Courboyer une obligation fictive de 108,000 livres, contre laquelle il avait reçu une contre-lettre qu'il s'agissait de détourner. A la suite des scènes de provocation et de dénonciation que relate le procès-verbal, d'Aulnoy avait en effet été arrêté le 24 septembre 1669, sur ordre contresigné Colbert.

Mais l'affaire n'avait pas tourné au gré des conjurés. D'Aulnoy s'était défendu, et n'avait pas eu trop de peine à prouver son innocence du projet d'attentat qui lui était attribué.

De là ordres du 30 septembre et du 3 octobre, qui avaient envoyé ses calomniateurs le rejoindre à la Bastille, et transfèrement commun au Grand-Châtelet; enfin procès en accusation de lèse-majesté d'un côté, de l'autre en calomnie, dont les débats, vigoureusement menés, avaient eu pour dénoûment imprévu l'arrêt du 11 décembre condamnant les sieurs de Lamoizière et de Courboyer à avoir la tête tranchée et à subir auparavant la question ordinaire et extraordinaire, arrêt exécuté le 12 pour le premier, le 13 pour le second.

Le baron d'Aulnoy, relaxé de la plainte et mis hors de cour, avait été néanmoins ramené le 20 décembre à la Bastille, d'où il ne sortit que le 13 janvier, après avoir fait acte de restitution volontaire *envers le roi.*

Mme de Guadagne et Mme d'Aulnoy n'avaient pu échapper qu'en s'y dérobant par la fuite aux conséquences de leur complicité. L'avocat Gayot de Pitaval, dans son recueil de CAUSES CÉLÈBRES, *raconte que l'exempt Desgrez avait surpris Mme d'Aulnoy au lit; mais qu'elle trouva moyen de se sauver par un escalier dérobé et de se cacher sous un catafalque établi fort à propos pour quelque cérémonie funèbre,*

dans une église voisine de sa maison, peut-être à Saint-Sulpice, sa paroisse. Les deux dames passèrent en Angleterre, et de là en Espagne, où elles trouvèrent moyen de rendre à la cour de France des services mal définis, qui leur gagnèrent plus tard la fin d'une longue disgrâce et le droit de rentrer dans leur patrie.

La leçon ne paraît pas avoir complètement dégoûté de l'intrigue la très-aventureuse et ingénieuse Mme d'Aulnoy, car nous la retrouvons compromise par une liaison suspecte avec Mme Carlier-Ticquet, et menacée de la suivre sur l'échafaud. Saint-Simon a raconté en ces termes l'histoire de cette Angélique Ticquet [1]*, qui eut la tête tranchée le 17 juin 1699.*

« Les premiers jours d'avril, Ticquet, conseiller au Parlement et même de la Grand'Chambre, fut assassiné chez lui, et s'il n'en est pas mort, ce ne fut pas la faute du soldat aux gardes et de son portier, qui s'étoient chargés de l'exécution et qui le laissèrent, le croyant mort, sur du bruit qu'ils entendirent. Ce conseiller, qui surtout étoit un fort pauvre homme, s'étoit allé plaindre l'année précédente au roi, à Fontainebleau, de la conduite de sa femme avec Montgeorges, capitaine aux gardes fort estimé, à qui le roi défendit de la plus voir. Cela donna du soupçon contre lui et contre la femme, qui étoit belle, galante, har-

1. Et non Picquet, comme le dit le *Magasin pittoresque*.

die, et qui prit sur le haut ton ce qu'on en voulut dire. Une femme fort de mes amies et des siennes lui conseilla de prendre le large et lui offrit de quoi le faire, prétendant qu'en pareil cas, on se défend mieux de loin que de près. L'effrontée s'en offensa contre elle et contre plusieurs autres amis qui, avec les mêmes offres, lui donnèrent même conseil. En peu de jours, la trace fut trouvée, le portier et le soldat, reconnus par Ticquet, arrêtés et mis à la question, auparavant laquelle Mme Ticquet fut assez folle pour s'être laissé arrêter et n'être pas déjà en pays de sauveté. Elle eut beau nier, elle eut aussi la question, et avoua tout. Montgeorges avoit des amis qui le servirent si bien qu'il ne fut aucune mention juridique de lui. La femme condamnée à perdre la tête, et ses complices à être roués, Ticquet vint avec sa famille pour se jeter aux pieds du roi et demander sa grâce. Le Roi lui fit dire de ne pas se présenter devant lui, et l'exécution fut faite à la Grève, le mercredi 17 juin, après midi.

« Toutes les fenêtres de l'Hôtel de ville, toutes celles de la place et des rues qui y conduisent, depuis la Conciergerie du Palais, où elle étoit, furent remplies de spectateurs, hommes et femmes et de beaucoup de nom et de plusieurs de distinction. Il y eut même des amis et des amies de cette malheureuse qui n'eurent pas honte et horreur d'y aller. Dans les rues, la foule étoit à ne pouvoir passer. En général, on en avoit pitié et on souhaitoit sa grâce, et c'étoit avec cela à qui l'iroit voir

mourir. Et voilà le monde, si peu raisonnable et si peu d'accord avec soi-même[1]. »

Nous voici bien loin des CONTES DE FÉES.

Avant d'y revenir et d'abandonner le peu sympathique auteur pour ses charmants ouvrages, terminons ce résumé biographique par quelques derniers détails.

Mme d'Aulnoy eut cinq enfants : Marie-Angélique (26 *janvier* 1667), *Dominique-César* (22 *novembre* 1667), *Anne* (27 *octobre* 1668), *Judith-Henriette* (14 *novembre* 1669), *Thérèse-Aymée* (13 *octobre* 1676).

Dominique-César mourut fort jeune. Thérèse-Aymée est la fille que Mme d'Aulnoy emmena en Espagne avec elle lorsqu'elle alla y rejoindre sa mère (dans les premiers jours de l'année 1679). *Thérèse-Aymée, Judith-Henriette et Anne, nées sous la présomption conjugale, prirent le nom de leur père putatif et légal, mais ne furent pas reconnues par lui. Les actes de leur baptême, dit M. Jal, portent cette remarque : « le père absent », qui dénonce la mère. Marie-Angélique épousa M. Claude Denis de Herre de Vaudois. Elle fut bel esprit comme sa mère, et eut une réputation de salon et de ruelle enflée jusqu'à l'illustration par l'auteur de* LA NOUVELLE PANDORE, OU LES FEMMES ILLUSTRES DU RÈGNE DE LOUIS LE GRAND, *Paris,* 1698, 2 *vol. in-*12 (*par Guyonnet, sieur de*

1. Saint-Simon, édit. Hachette, in-18, t. II, p. 282-283.

Vertron). Anne, d'une beauté remarquable, épousa un gentilhomme du Berry, M. de Préaulx d'Artigny. Thérèse-Aymée demeura en Espagne auprès de la Reine, où nous la voyons en 1705. Judith-Henriette, restée à Paris, paraît avoir suivi la carrière d'intrigue et de galanterie où sa mère et sa grand'mère l'avaient précédée.

Mme d'Aulnoy décéda, âgée de cinquante-quatre ans ou environ, le 14 janvier 1705, dans sa maison de la rue Saint-Benoît. L'acte de décès fut rédigé à la sacristie de l'église Saint-Sulpice. Nous connaissons deux portraits d'elle, donnant tous deux l'idée d'une sémillante et plantureuse beauté : l'un gravé par Bazan, d'après un original d'Élisabeth-Sophie Chéron ; l'autre en pied, d'après une estampe du XVIIe siècle, reproduit par le MAGASIN PITTORESQUE *(1870, p. 68).*

III

En tête des principaux ouvrages de Mme d'Aulnoy se place la RELATION D'UN VOYAGE EN ESPAGNE, *publiée en 1690 ou 1691 : heureux début littéraire, qui la fit connaître sous de meilleurs auspices que ses aventures, et, à défaut de la considération que ne méritait pas sa conduite, lui valut les avantages assurés au talent et au succès. Le fâcheux éclat de ses galanteries continua d'être atténué par ses* MÉMOIRES SUR LA COUR D'ES-

PAGNE. *Ces deux ouvrages, loués par les maîtres de la critique contemporaine, Sainte-Beuve et Saint-Victor, ont été récemment réimprimés*[1].

Signalons encore sur la liste, parmi les ouvrages qui ont eu de la vogue en leur temps et sont aujourd'hui, justement, semble-t-il, oubliés, les MÉMOIRES (*genre plus romanesque qu'historique qui fleurissait vers la fin du XVIIe siècle*) *sur la* COUR DE FRANCE (1692) *et sur la* COUR D'ANGLETERRE (1695), *les* MÉMOIRES SECRETS DE PLUSIEURS GRANDS PRINCES DE LA COUR (1696), *une nouvelle édition de* KOMISKI LA GÉORGIENNE (1699), *enfin le roman, un moment fameux et très goûté, comme l'attestent d'assez nombreuses réimpressions, de l'*HISTOIRE D'HIPPOLYTE, COMTE DE DOUGLAS.

Mais ce n'est ni dans le roman, ni dans l'histoire romancée, *comme disait Nodier, que Mme d'Aulnoy trouva sa plus heureuse veine et son meilleur succès, puisqu'il dure encore. C'est dans ces* CONTES NOUVEAUX, OU LES FÉES A LA MODE, *publiés chez Barbin, en* 1698, 3 *vol. in-*12, *que des augmentations successives encouragées par le succès grossirent jusqu'aux* 8 *tomes en* 4 *vol. in-*18 *de l'édition de* 1725 *et de* 1742. *C'est à ces Contes, qui ont survécu à tous les*

---

1. *La Cour et la ville de Madrid vers la fin du XVIIe siècle* (*Relation du Voyage d'Espagne* et *Mémoires de la Cour d'Espagne*), par la comtesse d'Aulnoy, édit. nouvelle, revue et annotée par Mme B. Carey. Paris, Plon, 1874 et 1876. 2 vol. in-8°.

naufrages, que Mme d'Aulnoy doit sa petite gloire, chère aux enfants qu'elle a charmés, et même aux lecteurs plus graves qui ne dédaignent pas d'être amusés et qui prennent à PEAU-D'ANE *un plaisir extrême.*

Dans ce genre, ancien comme l'humanité même, qui eut besoin dès son enfance d'être distraite et consolée de la vérité par la fiction et de la réalité par le merveilleux, ni Perrault ni Mme d'Aulnoy (nous ne parlons pas d'Hamilton, qui appartient à la période critique, sceptique, et ne fit des CONTES *que pour se moquer des Contes) ne pouvaient prétendre au mérite de l'invention, de la création. Mais ils ont su donner une valeur d'art à leurs copies, et une saveur originale et personnelle à leurs pastiches.*

Les CONTES DE PERRAULT, *qui n'est connu, en dépit de ses titres de premier commis de Colbert, de membre de deux Académies, d'auteur de la colonnade du Louvre et de fauteur de la fameuse querelle des anciens et des modernes, que grâce à* BARBE-BLEUE, *à* RIQUET A LA HOUPPE *et au* PETIT POUCET, *avaient paru en Hollande, dans le* RECUEIL DE PIÈCES CURIEUSES ET NOUVELLES *édité par le libraire Adrien Moetjens, à La Haye, de* 1694 *à* 1701, *en* 30 *parties reliées en* 5 *vol. petit in-*12. *C'est dans ce Recueil que, de* 1694 *à* 1697, *parurent les trois contes en vers de* PEAU-D'ANE, *des* SOUHAITS RIDICULES, *de* GRISELIDIS (1694), *et les Contes en prose de* LA BELLE AU BOIS DORMANT, LE PETIT CHAPERON ROUGE,

LA BARBE-BLEUE, LE MAITRE-CHAT OU LE CHAT BOTTÉ, LES FÉES, CENDRILLON OU LA PETITE PANTOUFLE DE VERRE, RIQUET A LA HOUPPE *et* LE PETIT POUCET. *Ces contes reparurent réunis en volumes pour la première fois chez Barbin, en* 1697, *sans nom d'auteur, comme dans le Recueil de Moetjens. L'Épître dédicatoire à Mademoiselle, c'est-à-dire à Élisabeth-Charlotte d'Orléans, mariée au duc de Lorraine l'année suivante, sœur du duc de Chartres, depuis duc d'Orléans et régent du royaume, est signée P. d'Armancour, nom d'un jeune enfant de Perrault, alors âgé de dix ans. Le titre exact est:* CONTES DE MA MÈRE LOYE, HISTOIRES OU CONTES DU TEMPS PASSÉ, AVEC DES MORALITÉS; A PARIS, CHEZ CLAUDE BARBIN, SUR LE SECOND PERON (*sic*) DE LA SAINTE CHAPPELLE DU PALAIS, AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ, 1697.

Perrault n'avait pas donné impunément le branle à l'imagination des beaux esprits du temps et sonné sans écho le riant réveil de la féerie. De toutes parts surgirent les imitateurs, et les femmes se distinguèrent dans ce concours par leur émulation et leur succès. Le rayon des Contes de fées chez Barbin se remplit vite, et trop lentement au gré de l'engouement qu'il exploitait de son mieux, des publications fort inégales de M. de Preschac: LES CONTES MOINS CONTES QUE LES AUTRES, SANS PARANGON A LA REINE DES FÉES; LES CONTES DE FÉES, *par Mme de Murat, dédiés à la princesse de Conti; le recueil de Mlle de La Force:*

LES FÉES, CONTES DES CONTES, *et enfin les* CONTES NOUVEAUX, OU LES FÉES A LA MODE, *de Mme d'Aulnoy, qui avait gardé l'incognito. Sans faire de tort au mérite et à l'agrément des Contes de Mme de Murat et de Mlle de La Force, non plus qu'aux* BIGARRURES INGÉNIEUSES *de Mlle Lhéritier de Villandon, parente, amie et émule de Perrault, publiées en* 1696, *et où l'on trouve* L'ADROITE PRINCESSE, OU LES AVENTURES DE FINETTE [1], *ni même aux Nouveaux Contes composés par Mme d'Auneuil* (1703) *pour l'amusement de la duchesse de Bourgogne, sous le titre de* LA TYRANNIE DES FÉES DÉTRUITE [2], *on peut et l'on doit, suivant en cela l'avis des contemporains, confirmé par la critique la plus autorisée, accorder la palme de ce genre d'ouvrages, après Perrault et Hamilton, à Mme d'Aulnoy, « à qui nous devons* L'OISEAU BLEU

---

1. Nous empruntons la plupart de ces détails bibliographiques à l'excellente étude que M. Ch. Giraud a placée en tête de son édition des *Contes de Perrault*, suivie de l'*Adroite Princesse* de Mme Lhéritier, et de sa *Lettre sur les Contes de fées*. Imprimerie Louis Perrin, à Lyon, 1865.

2. M. Honoré Bonhomme a consacré, dans le recueil bibliographique *Le Livre*, au Cabinet des fées et aux principaux auteurs de contes dont cette bibliothèque du merveilleux contient les œuvres, notamment à Mmes d'Aulnoy, de Murat et d'Auneuil, une série d'études formant galerie de portraits, où il a très bien démêlé et caractérisé les physionomies diverses de ces dames et de leurs ouvrages. (*Le Livre*, livraisons de février avril, juillet 1880, et de janvier et octobre 1881.)

si populaire, et la BELLE AUX CHEVEUX D'OR, *et* FINETTE CENDRON, *et la* CHATTE BLANCHE, *et la* BICHE-AU-BOIS, *contes délicieux qu'on n'oubliera jamais* »[1], *dont La Harpe a dit que « leur auteur savait mettre de l'art et du goût jusque dans les frivolités et conserver la vraisemblance dans le merveilleux», et qu'il a proposés à ses auditeurs et à ses lecteurs comme le plus parfait modèle du genre.*

Ce n'est pas, il faut le répéter, par la puissance d'imagination et d'invention, par la subtilité des moyens d'exciter et de varier l'émotion, que brillent surtout les Contes de fées en général, et ceux de Perrault et de Mme d'Aulnoy en particulier. La trame des Contes de fées est vieille comme le monde, et c'est une trame forte et simple comme tout ce qui est ancien. Les Contes de fées proviennent tous du fonds traditionnel de légendes fantastiques et populaires, récits de la nourrice, récits de la chaumière, de la tente, du bivouac errant des peuples patriarcaux et pasteurs, d'origine égyptienne, juive, indoue et brahmanique, chinoise et bouddhique, germanique et italique et provençale. Ce canevas, grossier d'abord, successivement orné, enjolivé, brodé, suivant les temps et les lieux, par l'imagination des poètes du genre, porte l'empreinte de toutes les phases de civilisation qu'il a traversées : naïf d'abord, par exemple, pour ne prendre que les

---

1. Charles Giraud.

sources grecques, avec Hérodote, d'une ingénuité savante et raffinée avec Apulée, d'une malice narquoise avec Lucien. Ce magique édifice, aux ordres et aux styles superposés, des légendes grecques et égyptiennes, où la superstition chrétienne a ajouté successivement, éclairées par le même azur de vision, ses chapelles gothiques aux restes de temple païen et de mosquée. arabe, repose, comme sur un double fondement, sur un double besoin propre à l'humanité dans tous les temps et dans tous les pays : le besoin de peupler le monde de l'imagination d'êtres d'une puissance supérieure et d'une vie extraordinaire; le besoin de peupler le monde du sentiment d'êtres bienfaisants, capables de réparer les injustices d'ici-bas et de fournir aux cœurs déçus le refuge d'un empire du bien qui les guérît des blessures de l'empire du mal. Asile idéal des esprits avides d'infini, malades de solitude, blessés par les batailles humaines, des cœurs que désole l'éternelle lutte de la passion et du devoir, et que révolterait, si elle était sans espérance, la loi de l'inévitable séparation qui domine et qui afflige toutes nos affections, le monde de la féerie avait, au siècle de Louis XIV, son histoire, ses traditions, ses Bibles privilégiées, sources rafraîchissantes et salutaires où puisèrent, pour bâtir leurs fictions nouvelles sur des éléments antiques, Perrault et Mme d'Aulnoy en croyants, et Hamilton en sceptique de la religion de la chimère.

Sur cette question des sources, nous ne ferons pas

le savant; le rôle serait trop facile d'analyser dans ce but les travaux de Benfey en Allemagne, et en France ceux de la Curne de Sainte-Palaye, de Silvestre de Sacy, de Raynouard, de Loiseleur de Longchamps, du baron Walckenaer, de Maury et de Ch. Giraud. Ce dernier, dans la lettre critique qui précède son édition des CONTES DE PERRAULT, *a résumé les travaux de ses devanciers d'une façon magistrale. Nous nous bornerons à dire, après lui, que les fabliaux et les contes du moyen âge, les légendes d'origine arabe, arrangés tour à tour à l'italienne et à l'espagnole, formant le fond de la littérature féerique, ont été réunis dans l'ouvrage type qui a été le répertoire où Perrault et Mme d'Aulnoy ont vivifié et fécondé leur inspiration. Cet ouvrage est intitulé :* IL PENTAMERONE del cavalier Giovan Battista Basile, overo lo Cunto de li Cunti, trattenimiento de li peccerille di Gian Alesio Abbatutis; *c'est-à-dire, le Pentaméron (ou les cinq journées) du cavalier Jean-Baptiste Basile, autrement le Conte des Contes, composé pour la récréation des enfants par Jean-Alexis Abbatutis. Ce dernier nom est l'anagramme de l'auteur Jean-Baptiste Basile, comte del Toreno, mort, en 1637, au service du duc de Mantoue.*

Ce recueil, publié en 1637, a fourni à Perrault et à Mme d'Aulnoy les principaux thèmes de leurs variations. Mme d'Aulnoy a pu, grâce à sa connaissance de la langue et de la littérature espagnoles, y joindre les

Nouvelles de Cervantes et les romans espagnols. Ni l'un ni l'autre n'ont touché à la source orientale, ouverte seulement par la publication de Galland : LES MILLE ET UNE NUITS, *contes arabes, traduits en français (Paris,* 1704-1717, 12 *vol. in-*12). *On trouve dans le* PENTAMERONE *une macédoine de contes d'origines diverses arrangés et transformés surtout par l'imagination méridionale : l'histoire de* CENDRILLON (*Gatta Cenerentola*), *que Mme d'Aulnoy accommodera de nouveau, en y mêlant des traits pris à l'histoire du* PETIT POUCET, *dans sa* FINETTE CENDRON ; LA BELLE AU BOIS DORMANT, LE CHAT BOTTÉ, *qui y a une suite que n'a pas donnée Perrault, et* L'ADROITE PRINCESSE (*Sapia Liçarda*) *de Mlle Lhéritier. Quant à* PEAU-D'ANE, *on la trouve dans Bonaventure Des Periers, comme on trouve l'histoire de Griselidis dans Boccace.*

Le mérite de Perrault, comme celui de Mme d'Aulnoy, consiste donc surtout à avoir brodé ce fonds traditionnel de détails ingénieux et piquants. Tous deux ont ajouté quelques figures nouvelles à ce monde enchanté et enchanteur où l'imagination des enfants et des hommes trouvera toujours plaisir à se réfugier pour échapper aux déceptions et aux dégoûts de l'existence réelle. Tous deux ont ajouté des plumes à ces ailes qui nous transportent dans le pays imaginaire où la Providence, sous le visage et les déguisements de la fée, arrange les choses au gré des esprits et des cœurs les plus exigeants, et les fait telles qu'elles devraient

être, au profit et pour la consolation de ceux qu'affligent et dégoûtent les choses telles qu'elles sont. Et le mérite qui fut le leur n'est pas aussi mince, aussi frivole qu'il semble, puisque le succès des Contes de Perrault a effacé jusqu'au souvenir de ses travaux et de ses titres les plus sérieux, et puisque le succès des Contes de Mme d'Aulnoy a fait oublier, chose plus difficile encore, les fautes de sa vie. La postérité, indifférente aux qualités ou aux défauts de l'homme dans l'auteur, ne voit que ses ouvrages et ne récompense que ceux qui ont travaillé pour son plaisir.

M. DE LESCURE.

AVIS

Il s'en faut de beaucoup que nous donnions ici tous les contes de fées de Mme d'Aulnoy, qui sont au nombre d vingt-quatre. Sans nous préoccuper de grossir ou de diminuer nos deux volumes, nous n'avons admis que ceux qui nous ont paru mériter les honneurs de la reproduction. Voici, d'ailleurs, la liste complète de ces contes.

Nous en trouvons d'abord neuf, indépendants les uns des autres, et qui sont : GRACIEUSE ET PERCINET, — LA BELLE AUX CHEVEUX D'OR, — L'OISEAU BLEU, — LE PRINCE LUTIN, — *la Princesse Printanière*, — LA PRINCESSE ROSETTE, — *le Rameau d'or*, — *l'Oranger et l'Abeille*, — *la Bonne Petite Souris*.

Puis vient une première nouvelle espagnole, *Dom Gabriel Ponce de Léon*, qui contient trois contes : *le Mouton*, — FINETTE CENDRON, — *Fortuné*.

Le conte de *Babiole*, qui suit, est isolé.

On trouve ensuite une seconde nouvelle espagnole, *Dom Fernand de Tolède*, dans laquelle sont introduits les contes du *Nain jaune* et de *Serpentin vert*.

Viennent après cela trois contes séparés : *la Princesse Carpillon*, — *la Grenouille bienfaisante*, — LA BICHE AU BOIS.

Enfin, dans l'*Histoire du gentilhomme bourgeois* (nommé de La Dandinardière), sont encadrés : LA CHATTE BLANCHE, — BELLE-BELLE, OU LE CHEVALIER FORTUNÉ, — *le Pigeon et la Colombe*, — *la Princesse Belle-Étoile et le Prince Chéri*, — *le Prince Marcassin*, — *le Dauphin*.

Les titres que nous avons imprimés ici en petites capitales sont ceux des contes que nous avons choisis pour notre recueil.